



**Bureau de normalisation  
du Québec**

*Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).*

## PROCÉDURE POUR PLAINTÉ ET APPEL

Les plaintes et les appels soumis au BNQ, qu'ils concernent les services du BNQ ou d'un CLIENT dont le produit, le processus, le service ou le système de gestion est certifié par le BNQ, doivent être adressés par écrit par le plaignant et être acheminés

à l'attention du **Responsable qualité**.

par courrier postal : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

ou

par télécopieur : 418 652-2292

ou

par courriel : [bnqinfo@bnq.qc.ca](mailto:bnqinfo@bnq.qc.ca)

Le processus de plainte et d'appel est détaillé dans les règles de procédure générales appropriées à chaque programme. Le processus en vigueur sera transmis par le responsable qualité au demandeur.